



Liste de contrôle de la demande d'examen médical WCHM– Hypogonadisme masculin

2023.08.29

Cette liste de vérification vise à guider l'athlète et son médecin dans les exigences à l'égard d'une demande d'AUT, qui permettront au Comité AUT d'évaluer si les critères pertinents du Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT) sont satisfaits.

Veuillez noter que la soumission d'un formulaire de demande d'AUT seulement n'est pas suffisante; des documents d'appui **doivent** être fournis. De plus, il est important de noter qu'un formulaire de demande d'AUT ainsi que les documents dressés dans la liste de vérification ne garantissent pas l'octroi d'une AUT. Inversement, dans certaines situations, une demande légitime peut ne pas comprendre tous les éléments de la liste de vérification.

Les documents inclus dans votre dossier médical doivent confirmer le diagnostic ainsi que la prescription et inclure :

☐ Un formulaire de demande d'examen médical dûment rempli
☐ Une lettre actuelle écrite par le médecin qui a prescrit le traitement qui confirme que la condition a été évaluée durant la dernière année, incluant la date du dernier rendez-vous (voir modèle en annexe 1);
☐ Le rapport médical doit comprendre :
☐ Données anamnestiques : évolution de la puberté; libido et fréquence d'activité sexuelle, y compris la durée et la gravité de tout trouble observé; érections et/ou éjaculations; bouffées de chaleur/sudation; troubles testiculaires; graves traumatismes crâniens, le cas échéant; orchite; antécédents familiaux de retard pubertaire, le cas échéant; symptômes non spécifiques (positifs ou négatifs)
☐ Résultats de l'examen physique : gynécomastie, pilosité (poils axillaires et pubiens); diminution de la fréquence de rasage; volume testiculaire évalué par orchidomètre ou échographie; taille, poids, et indice de masse corporelle (IMC); développement et tonus musculaires (obligatoire)
☐ Interprétation des données anamnestiques, du tableau clinique et des résultats des analyses de laboratoire par le médecin traitant, idéalement un spécialiste en endocrinologie avec sous-spécialité en andrologie
☐ Diagnostic : hypogonadisme primaire ou secondaire, attribuable à une cause organique ou fonctionnelle (veuillez noter que les examens médicaux ne seront accordés que pour les causes biologiques.)
☐ Substance prescrite, y compris la posologie (dose et fréquence) et la voie d'administration
☐ Plan de traitement et surveillance
☐ Attestation de suivi/de la surveillance de l'athlète par un médecin compétent pour les demandes de renouvellement
☐ Les résultats des tests diagnostiques doivent comprendre une copie des épreuves suivantes:
☐ Épreuves de laboratoire (prélèvements faits le matin avec 10 h, à jeun, à au moins deux reprises, à au moins une semaine d'intervalle, sur une période de quatre semaines) : taux sérique de testostérone totale, de l'hormone lutéinisante (LH), de l'hormone folliculostimulante (FSH) et de la globuline liant les hormones sexuelles (SHBG)
☐ Renseignements additionnels à fournir, s'il y a lieu
☐ Analyse de sperme comprenant une numération des spermatozoïdes si la fertilité est compromise
☐ Taux d'inhibine B (si on soupçonne la présence d'un hypogonadisme hypogonadotrope isolé héréditaire ou d'un retard pubertaire constitutionnel)

Pour plus d'informations sur la documentation à soumettre, veuillez visiter [Medical Information to Support the Decisions of TUECs – Male Hypogonadism](#). Bien que Haltérophilie Masters d'Haltérophilie d'Haltérophilie Canada ne soit pas signataire de l'AMA et n'utilise pas l'AUT (Exemption d'usage à des fins thérapeutiques), l'information est tout de même très utile pour toutes les parties concernées.